Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260429-2026_056-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-056

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

Présents : 18

Pouvoirs : 1

Votants : 19

Date de convocation

22/04/2026

Date d'affichage

09/05/2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 29 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 22 avril 2026 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Etaient présents :
Madame Jocelyne DARTHY, adjointe, monsieur Mathias DELHOMME, adjoint, monsieur Gilles CARFANTAN, conseiller municipal délégué,
Mesdames Hélène BILY-LE GUYADER, Aurore BROUARD, Agnès CELEYRETTE, Anne-Cécile ONFRAY, Hélène PLESSE, Nathalie RENAULT, Nicole ROUILLAC, Maryse THEBAULT, messieurs Pierre-Yves ALLORY, Erwan BRIAND, Éric DURAND, Anthony GUEHENNEUC, Franck GUERRIER, Jean-Charles LE BRETON.

Était représenté : Sébastien REBOURS par Gilles CARFANTAN.

Était absent excusé non représenté : néant

Était absent : néant

A été nommée secrétaire de séance : Hélène BILY-LE GUYADER

DÉLIBÉRATION N°2026-056

INTERCOMMUNALITE

Convention bipartite avec Dinan Agglomération pour les travaux en milieux aquatiques sur le ruisseau du Clos

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Dinan Agglomération est porteur du projet de territoire de « Plan de lutte contre les algues vertes en Baie de la Fresnaye » et maître d'ouvrage des actions « HYDRO » visant notamment « le renforcement de la résilience de l'hydrosystème et la reconquête des zones sensibles. Dans le cadre du « Plan Algues vertes 2 (2026-2028) », des travaux sont prévus afin de restaurer les fonctionnalités épuratoires et les habitats, en stimulant et accompagnant une démarche volontaire des acteurs locaux dans le sens d'aménagements et pratiques de gestion adaptés. L'aménagement d'obstacles transversaux au cours d'eau a pour objectif de :
- restaurer la continuité écologique,
- réduite le colmatage du cours d'eau en amont des ouvrages,
- améliorer la qualité de l'eau,
- de favoriser la diversité des habitats aquatiques et semi-aquatiques (salmonidés, anguilles, macro-invertébrés...).

Tous ces travaux s'inscrivent dans l'optique des objectifs exigés par la Directive Cadre sur l'Eau (bon état écologique). Dans ce cadre, Dinan Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage de ces projets. Ce dispositif a été défini pour mettre en œuvre des opérations destinées à améliorer la qualité physique des cours d'eau et des zones humides dans le but d'atteindre l'objectif global de bon état.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260429-2026_056-DE

Pour rappel, Dinan Agglomération porte la compétence « Gestion des milieux aquatiques et protection des Inondations » depuis le 1er janvier 2018.

Monsieur le Maire présente la convention bipartite entre Dinan Agglomération et la commune de Matignon relative à la restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie du ruisseau « le Clos ». Les travaux envisagés sont de restaurer la continuité écologique au niveau des parcelles ZN n°133 au lieudit « Sous l'Eume » par une gestion de la végétalisation, l'extraction et export de remblai, et la diversification des écoulements et des habitats. Ces travaux devraient permettre de restaurer la continuité écologique et d'hydromorphologie.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la convention ci-dessus décrite,

AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait à Matignon, le 29 avril 2026

Le Maire, Jean-René CARFANTAN

MAIRIE DE MATIGNON (Côtes d'Armor)